

Le recrutement social et géographique des armées des ducs de Bourgogne (1340-1477)

Bertrand SCHNERB

En exploitant les données chiffrées fournies par des sources spécifiques (essentiellement des montres et revues et des comptes d'armes), il est possible de déterminer l'origine géographique de nombreux contingents rassemblés sous la bannière des ducs de Bourgogne entre le milieu du XIV^e siècle et les années 1470, et de calculer la part des différentes catégories de la hiérarchie socio-militaire au sein des armées ducales : chevaliers bannerets, chevaliers bacheliers, écuyers ou hommes d'armes, gens de trait (archers et arbalétriers) et autres¹. Une étude de ce type permet à la fois de mettre en lumière l'évolution de la structure interne des armées et de répondre en partie à la question de savoir comment était constituée

1. Mon travail est largement tributaire des méthodes d'investigation mises au point et appliquées au cas des armées royales françaises des XIV^e et XV^e siècles par Philippe Contamine dans sa thèse. P. CONTAMINE, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Age. Études sur les armées des rois de France. 1337-1494*, Paris-La Haye, Mouton, 1972. Pour l'étude des armées des ducs de Bourgogne, je me permets aussi de renvoyer à ma thèse, restée inédite : B. SCHNERB, *Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes (v. 1315-v. 1420)*, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1988. On pourra aussi désormais, à titre comparatif, se référer utilement, pour étudier le cas allemand, à S. SELZER, *Deutsche Söldner im Italien des Trecento*, Tübingen, 2001.

une armée levée dans le cadre d'un ensemble territorial aussi composite que celui sur lequel reposait « l'État bourguignon ». Ne pouvant présenter ici la totalité des résultats d'une enquête qui s'avérerait très ample, je me bornerai à prendre comme exemples quelques moments de grande mobilisation des moyens militaires des possessions bourguignonnes, en ayant soin de choisir des périodes au cours desquelles les ducs de Bourgogne ont constitué des armées à partir de contingents levés dans l'ensemble de leurs principautés.

Pour donner une certaine « profondeur de champ » à ma recherche, j'ai élargi l'aire chronologique que l'on envisage traditionnellement, en amont, de manière à y englober le temps des derniers ducs de Bourgogne capétiens. Ceux-ci, en effet, avaient déjà réuni sous leur main un ensemble territorial « bipolaire » intégrant les deux Bourgognes et le comté d'Artois. J'ai été encouragé dans une telle démarche par l'existence d'une documentation parfaitement exploitable. En effet, le premier exemple qu'il est possible d'étudier, grâce aux comptes bien conservés du trésorier des guerres du roi, Barthélemy du Drach, est celui de la « bataille de monseigneur le duc de Bourgogne » dans l'ost levé par le roi de France en 1340². A cette date, Eudes IV était à la fois duc de Bourgogne, comte palatin de Bourgogne et comte d'Artois. Les gens de guerre qu'il menait sous sa bannière étaient au nombre de 1 683 et, au sein de cette troupe, les chevaliers bannerets représentaient 1,5%, les chevaliers bacheliers 12%, les écuyers 86,5%³. On ne comptait, dans cette « bataille », aucun homme de trait.

Dans ce cas particulier, l'étude du recrutement géographique est facilitée par le fait que le compte tenu par le trésorier des guerres du roi distingue les hommes d'armes des deux Bourgognes et les hommes d'armes d'Artois, ce qui reflète de toute évidence non seulement les deux composantes du contingent ducal, mais aussi une articulation en deux unités constituées sur la base de ce recrutement régional. C'est ainsi qu'il est possible de savoir que le duché et le comté de Bourgogne ont fourni 59,8% des troupes (13 chevaliers bannerets, 99 chevaliers bacheliers et 885 écuyers), tandis que le comté d'Artois en

2. Bibl. nat. de France, nouv. acq. fr. 9239, f^o 201 r^o-210 r^o. Sur le terme « bataille », voir P. CONTAMINE, *Batailles, bannières, compagnies : aspects de l'organisation militaire française pendant la première partie de la guerre de Cent ans*, dans *Actes du colloque international de Cocherel. Les cahiers vernonnais*, 1964, n^o 4, p. 19-32.

3. Voir en annexe le tableau n^o 1.

fournissait 40,2% (10 chevaliers bannerets, 105 chevaliers bacheliers et 561 écuyers)⁴. On note donc ici la prédominance des éléments bourguignons dans l'ost ducal⁵.

Plus de quarante années plus tard, à l'automne de 1382, lorsque Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, conduisit des troupes en Flandre pour participer à la campagne de Rozebeke, il ne tenait que le duché de Bourgogne et n'était pas encore entré en possession de l'héritage flamand (Flandre, Artois, Rethel, Franche-Comté, Nevers) que lui permettait d'espérer son mariage avec Marguerite de Male ; toutefois, son influence était déjà forte au sein de la noblesse d'Artois, de Picardie et de Flandre et, par ailleurs, la place qu'il occupait au sein de la famille royale et de la cour de France lui conférait un rôle politique puissant à l'échelle du royaume tout entier⁶. Ces observations sont confirmées lorsqu'on étudie le recrutement géographique du contingent que le duc commandait dans l'ost royal et dont le paiement fut assuré par le receveur général de ses finances, Amiot Arnaut⁷ : en effet, sur les 2 062 combattants que comptait cette troupe, les gens de guerre venus de Bourgogne représentaient 29%, les Picards, Artésiens et Flamands 23,2%, les « Français de France » 38% et les autres (essentiellement des arbalétriers génois) 9,8%⁸.

Ces proportions se modifièrent quelque peu après l'avènement de Philippe le Hardi au comté de Flandre en 1384. On peut mettre ce phénomène en lumière en étudiant les hommes de guerre servant sous la bannière du prince en 1386⁹. En effet, cette année-là, alors que se préparait un débarquement en Angleterre qui n'eut jamais lieu, les troupes placées sous le commandement du duc de Bourgogne, fortes de 1 717 combattants et concentrées autour de L'Écluse, étaient composées à 12,3% par l'Hôtel du duc, à 46,5% par des Bourguignons et des Comtois, à 38,2% par des Picards, Artésiens et Flamands et à

4. Voir en annexe le tableau n° 2.

5. Bibl. nat. de France, nouv. acq. fr. 9239, f° 201 r°-210 r°.

6. R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The Formation of the Burgundian State*, Woodbridge, 2002 (2^e éd.).

7. Voir en annexe le tableau n° 3.

8. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1460, f° 144 r°-158 r°.

9. Voir en annexe le tableau n° 4.

3% par des gens de guerre venus d'autres régions du royaume de France¹⁰.

Une étude d'ensemble portant sur les armées levées entre 1405 et 1417, soit pendant l'essentiel du principat de Jean sans Peur, montre que des modifications substantielles sont intervenues par rapport à la situation observée vingt ans auparavant : en 1405, au sein des troupes que le duc réunit à Paris, les gens de guerre levés en Picardie, Artois et Flandre constituaient 43,9% des armées ducales, les deux Bourgognes 29%, les troupes levées en dehors des principautés bourguignonnes, 27,1%¹¹. En 1408, lors de la campagne contre les Liégeois, 46,4% des combattants étaient levés en Picardie, Artois et Flandre, 28,9% dans les deux Bourgognes et 24,7% à l'étranger (notamment en Savoie)¹². En 1417, lors de la campagne de France, Picardie, Artois et Flandre fournirent 45,6% et les deux Bourgognes 39,8%, tandis que la part des contingents étrangers était de 14,6%¹³.

Pour résumer, sous le principat de Jean sans Peur, le duc de Bourgogne recrutait les trois-quarts de ses troupes dans ses possessions et désormais, contrairement à ce qui pouvait être observé au XIV^e siècle, la Picardie, l'Artois et la Flandre fournissaient une part supérieure à celle des deux Bourgognes (respectivement en moyenne 39,1 et 29,2% du total). Par la suite, dans les armées opérant dans les Pays-Bas, la part des contingents levés dans les deux Bourgognes eut tendance à diminuer en raison de la forte mobilisation des troupes dans les principautés septentrionales : l'armée levée contre les Liégeois en 1468 était ainsi constituée de 77,8% de contingents levés dans les « Pays de par-deçà » (Flandre, Artois, Picardie, Brabant, Hainaut), de 15,4% de contingents levés dans les deux Bourgognes, de 5% de gens de guerre étrangers (Angleterre et Savoie). Le reste

10. Bibl. nat. de France, Ms. fr. 7858, f° 255 r°-295 r°.

11. Arch. dép. Côte-d'Or, B 361 et B 368 ; J. de LA CHAUVELAYS, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (M.A.S.A.L.D.), 3^e série, VI (1880), p. 136-160. Voir en annexe le tableau n° 5.

12. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 771 et B 1556, f° 75 r°-v° et 229 r°-230 r° et J. de LA CHAUVELAYS, *Les armées des trois premiers ducs*, p. 174-178. Voir en annexe le tableau n° 6.

13. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 788 et J. de LA CHAUVELAYS, *Les armées des trois premiers ducs*, p. 244-249. Voir en annexe le tableau n° 7.

(1,8%) était représenté par les gentilshommes et les archers de l'hôtel ducal¹⁴.

Dans le même temps (entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle), les structures socio-militaires des armées ducales ont également évolué. Dans le groupe des hommes d'armes, conformément à un phénomène qu'on observe ailleurs, par exemple au sein des armées royales françaises, la part des chevaliers bannerets et bacheliers, tend à diminuer, surtout à partir du début du XV^e siècle¹⁵ : elle était de 13,5 % en 1340, dans la « bataille » du duc Eudes IV, elle est encore de 14,4% dans les armées levées par Philippe le Hardi entre 1379 et 1398, mais elle s'effondre au temps de Jean sans Peur, représentant 7,2% en 1405, 5,3% en 1408, et 2,8% en 1417¹⁶. La proportion remonte cependant à 6,3% dans les armées de Philippe le Bon en 1430¹⁷.

Un autre phénomène observable est la diversification des types de combattants avec, entre 1340 et 1419, un essor des effectifs de gens de trait (archers et arbalétriers)¹⁸. J'ai dit plus haut qu'ils étaient absents de la bataille du duc Eudes IV alors qu'ils représentaient 12% du contingent servant sous la bannière de Philippe le Hardi en 1382, 27% dans l'armée de Jean sans Peur en 1405 et 40% en 1417. Si l'on poursuit l'investigation pour le principat de Philippe le Bon, on constate que le phénomène ne fit que s'amplifier puisque, dans l'armée réunie en avril 1430 pour assiéger Compiègne, les gens de trait représentaient 76,6% du total¹⁹.

Une autre observation peut être faite, par ailleurs, à propos des gens de trait : leur recrutement géographique s'est modifié puisqu'en 1382, les arbalétriers servant Philippe le Hardi étaient essentiellement

14. C. BRUSTEN, *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, Bruxelles, 1953, p. 62-64. Voir en annexe le tableau n° 8.

15. Voir en annexe le tableau n° 9.

16. B. SCHNERB, *Aspects de l'organisation militaire*, p. 207-208.

17. Arch. dép. Nord, B 1942, f° 25 r° à 33 r° du compte d'armes de Jean Abonnel, dit le Gros, receveur général de toutes les finances.

18. Voir en annexe le tableau n° 10.

19. J. de LA CHAUVELAYS, *Les armées des trois premiers ducs*, p. 136-244 ; Arch. dép. Nord, B 1942, f° 25 r° à 33 r°. Sur la place des archers dans les armées des ducs de Bourgogne durant la première moitié du XV^e siècle, voir B. SCHNERB, *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993, spécialement p. 60-64 et 76-79.

des mercenaires italiens²⁰, alors qu'au début du XV^e siècle, on trouve des contingents d'archers et d'arbalétriers servant dans des compagnies levées dans les possessions ducales. Du reste, ce recrutement géographique n'est pas homogène et il apparaît que les possessions septentrionales (Artois, Picardie, Flandre) où l'existence des guildes et confréries d'archers et d'arbalétriers est largement attestée aux XIV^e et XV^e siècles, fournissaient proportionnellement plus de gens de trait que les deux Bourgognes. Voici quelques chiffres pour illustrer ce phénomène²¹ : en 1405, dans l'armée de Jean sans Peur, les archers et arbalétriers figuraient à 69,6% dans des compagnies artésiennes, picardes et flamandes, à 3% dans des compagnies levées en Bourgogne et à 27,4% dans des compagnies étrangères²². Toutefois, là encore la situation a évolué et les capitaines originaires des deux Bourgognes ont, par la suite, développé eux aussi le recrutement des gens de trait ; on le constate en étudiant la composition de l'armée réunie par le duc en 1417, car si 58,7% des archers et arbalétriers figurant dans cette armée étaient reçus à montre dans des compagnies levées en Artois, en Picardie et en Flandre, 21,2% servaient dans des contingents recrutés dans les deux Bourgognes et 20,1% dans des compagnies étrangères²³.

On le voit, l'étude des comptes d'armes et des montres et revues, permet de mettre en lumière l'évolution des structures militaires et, dans le cas particulier des sources bourguignonnes, une telle étude permet aussi de se faire une idée de la part respective des forces militaires des diverses principautés dans l'effort de guerre exigé par le prince. C'est encore le cas pour le principat du duc Charles de Bourgogne et les documents des années 1470-1472, en particulier, permettent d'avoir une idée assez nette des ressources humaines sur lesquelles ce duc pouvait compter pour mettre « sur les champs » un grand corps de bataille.

Ces sources font apparaître deux grands types de contingents : d'une part les compagnies d'ordonnance que le duc Charles commença à organiser en 1471 et 1472, et d'autre part les troupes

20. Sur cette question, voir B. SCHNERB, *Un capitaine italien au service de Jean sans Peur : Castellain Vasc*, dans *Annales de Bourgogne*, LXIV (1992), p. 5-38.

21. Voir en annexe le tableau n° 11.

22. B. SCHNERB, *Aspects de l'organisation militaire*, p. 214-227.

23. *Ibid.*

fournies par les levées féodales. Je laisserai de côté les compagnies d'ordonnance dont, malgré une bibliographie abondante, une étude approfondie reste à faire (notamment sur le terrain du recrutement social et géographique), pour centrer mon propos sur les levées féodales²⁴. Il est possible d'avoir une idée globale de ce qu'elles ont représenté dans l'armée que le duc de Bourgogne a levée au début de l'année 1472, car nous disposons, d'une part, dans le fonds de l'ancienne Chambre des comptes de Dijon, des montres d'armes des contingents fournis par le duché et par la comté de Bourgogne reçues par le gouverneur Antoine de Luxembourg, comte de Roucy²⁵, et nous pouvons, d'autre part, étudier le chapitre du paiement de « l'armée générale mise sus par monseigneur environ le mois de mai 1472 » dans le premier compte de Guilbert de Ruple, trésorier des guerres du duc (et qui concerne les troupes levées dans les « Pays-Bas bourguignons »)²⁶. Ce chapitre du compte est particulièrement éclairant pour l'étude que je me propose de présenter car il énumère sept aires de recrutement de contingents levés sur une base essentiellement féodale : 1°) le Brabant, 2°) la Flandre, 3°) la châtellenie de Lille, 4°) l'Artois, 5°) la Picardie et le Boulonnais, 6°) Namur et Liège, 7°) le Hainaut (on notera l'absence de la Hollande et de la Zélande dont les forces n'étaient sans doute pas destinées à prendre part à une expédition dont l'objectif fut essentiellement le Beauvaisis et le Pays de Caux)²⁷.

24. C. BRUSTEN, *Les compagnies d'ordonnance dans l'armée bourguignonne*, dans *Grandson – 1476. Essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire du XV^e siècle*, Lausanne, 1976, p. 112-169 ; *Id.*, *La fin des compagnies d'ordonnance de Charles le Téméraire*, dans *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477). Actes du colloque de Nancy des 22-24 septembre 1977*, Nancy, 1979, p. 363-375 ; R. VAUGHAN, *Charles the Bold. The Last Valois Duke of Burgundy*, Woodbridge, 2002 (2^e éd.), p. 197-229.

25. J. de LA CHAUVELAYS, *Mémoires sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes*, dans *M.A.S.A.L.D.*, 3^e série, V (1878-1879), p. 138-369. Sur le comte de Roucy, voir M.-Th. CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315-1477*, Lille, 1987, *passim* et B. SCHNERB, « L'honneur de la maréchaussée ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, 2000 (*Burgundica*, 3), p. 78-184, *passim*.

26. Voir surtout Archives Générales du Royaume, CC 25 542.

27. *Ibid.*, f° 24 r°-37 r°.

Quels furent les effectifs de cette composante féodale de l'armée bourguignonne ? Au total, on dénombre 5 365 combattants en Bourgogne (mais il est possible que l'on ne conserve pas toutes les montres d'armes établies lors de la mobilisation) et 11 381 levés dans les Pays-Bas bourguignons, soit au total, pour cette seule fraction des armées du duc Charles, 16 746 hommes de guerre. On voit qu'à une époque où l'effectif théorique des compagnies d'ordonnance devait être de 8 400 combattants, l'ost levé sur la base du service des fiefs représentait un effectif double.

La documentation conservée montre que 32,5% de l'effectif total se trouvaient en Bourgogne (un chiffre à rapporter aux 29 ou 30% que l'on trouvait au début du XV^e siècle)²⁸. Toutefois, cette part de l'armée n'était pas constituée des seules troupes levées à l'échelon local puisque les compagnies des deux Bourgognes étaient renforcées par des contingents originaires de Picardie, menés par le comte de Roucy, des gens de guerre de Haute-Alsace, du Brisgau et de Suisse, recrutés par Pierre de Hagenbach²⁹, et des troupes de Savoie, conduites par le comte de Romont³⁰. Les levées féodales bourguignonnes, autant que les sources nous permettent de le savoir, représentaient 61%, les Picards 4%, les troupes de Haute-Alsace et du Brisgau 14,2% et les Savoyards 20,8%³¹. C'est-à-dire que, rapportée à l'effectif total connu des armées ducales levées en 1472 dans les « pays de par-deçà » comme dans les « pays de par-delà » (compagnies d'ordonnance non comprises), la proportion des troupes fournies par les deux Bourgognes était de 19,8% (à rapporter aux 15,4% que l'on trouvait en 1468)³².

28. Voir en annexe le tableau n° 12.

29. Sur ce personnage, en attendant l'étude, à paraître, de W. Paravicini, voir C. NERLINGER, *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (1469-1474)*, Nancy, 1890 ; H. BRAUER-GRAMM, *Der Landvogt Peter von Hagenbach. Die burgundische Herrschaft am Oberrhein, 1469-1474*, Göttingen, 1957.

30. Sur le comte de Romont, voir B. BAUCHAU, *Jacques de Savoie : histoire d'un portrait et portrait historique*, dans R. de SMEDT (éd.), *De Orde van het Gulden Vlies te Mechelen in 1491. Internationaal symposium, Mechelen 7 september 1991*, Malines, 1992, p. 117-146 (Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen, 95/2).

31. J. de LA CHAUVELAYS, *Mémoires sur la composition des armées de Charles le Téméraire*, p. 211-244. Voir en annexe le tableau n° 13.

32. Voir *supra* n. 14.

Les contingents des « pays de par-deçà », connus grâce aux comptes du trésorier des guerres du duc, sont levés à 33,4% dans le comté d'Artois, à 24% en Picardie et Boulonnais, à 13,3% dans le comté de Hainaut, à 10,2% dans le duché de Brabant, à 10% en Flandre, à 4,7% dans la châtellenie de Lille, à 4,4% dans le comté de Namur et la principauté de Liège³³.

On dispose là, on le voit, d'une précieuse source d'information sur les capacités militaires des différents pays concernés par l'ordre de mobilisation, mais ce n'est pas, loin de là, les seuls renseignements qu'il est possible de tirer de ce dossier documentaire. En effet, les sources comptables sont assez précises pour nous permettre de saisir la poursuite de l'évolution des structures militaires que nous avons déjà observée grâce aux sources des années 1340-1430.

En premier lieu, on peut souligner le fait que le phénomène de diversification des types de combattants s'est poursuivi et s'est affirmé³⁴. Nos documents mentionnent désormais sept grandes catégories : les hommes d'armes, les archers et cranequiniens à cheval, les coutilliers, les demi-lances à cheval, les piquenaires, les archers et cranequiniens à pied, les coulevriniers, à quoi on peut ajouter les longues lances à pied, les hallebardiers, les demi-lances et les javeliniers à pied³⁵. La part respective des différents types de combattants est la suivante : les hommes d'armes représentent désormais 13%, les gens de trait à cheval 31,1%, les demi-lances et coutilliers 13,1%, les gens de pied (piquenaires, archers et cranequiniens à pied et coulevriniers, etc.) 42,8%³⁶. Il faut remarquer, naturellement, la part de l'infanterie dans cette armée dont la structure

33. Archives Générales du Royaume, CC 25 542, f° 24 r°-37 r°. Voir en annexe le tableau n° 14.

34. Pour ce qui suit, voir Archives Générales du Royaume, CC 25 542, f° 24 r°-37 r° et J. de LA CHAUVELAYS, *Mémoires sur la composition des armées de Charles le Téméraire*, p. 211-244.

35. Sur ces types de combattants, voir P. CONTAMINE, *Guerre, État et Société, passim* et C. BRUSTEN, *Les compagnies d'ordonnance dans l'armée bourguignonne*, p. 112-169. Sur le problème particulier du développement des armes à feu portatives dans l'espace bourguignon, voir également C. GAIER, *Le rôle des armes à feu dans les batailles liégeoises au XV^e siècle*, dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 26 (1986), p. 31-37.

36. Voir en annexe le tableau n° 15.

est fort différente de ce qu'il était possible d'observer une quarantaine d'années auparavant.

On peut souligner, par ailleurs, que les diverses sources nous renseignent sur l'existence de véritables spécificités régionales dans la composition des compagnies levées en 1472³⁷. Le contingent des deux Bourgognes (3 351 combattants) est constitué de 17,6% d'hommes d'armes, de 7,2% de gens de trait à cheval, de 50,2% de coutilliers et de demi-lances et de 25% de fantassins. Le contingent savoyard (1 141 combattants) est formé de 4,4% d'hommes d'armes, de 20% de coutilliers, de 13,3% de gens de trait montés, de 62,3% de piétons. Le contingent brabançon (1 161 combattants) compte 30,1% d'hommes d'armes, 34,3% de gens de trait montés, 14,3% de demi-lances, 21,3% de fantassins. Le contingent de Flandre (1 157 combattants) et celui de la châtellenie de Lille (531 combattants, soit un total de 1 688) est formé à 13,4% d'hommes d'armes, à 30,8% de gens de trait montés, à 0,7% de coutilliers et demi-lances, à 55,1% de gens de pied. Le contingent artésien (3 801 combattants) compte 11% d'hommes d'armes, 43,5% d'hommes de trait à cheval, 1% de coutilliers, 44,5% de piétons (qui sont, à plus de 88%, des gens de trait à pied). Le contingent de Picardie et de Boulonnais (2 731 combattants) est constitué à 8,6% d'hommes d'armes, à 44% d'hommes de trait montés et à 47,4% de fantassins (à plus de 98% des gens de trait à pied). Le contingent hennuyer (1 510 combattants) compte 13,9% d'hommes d'armes, 39,8% de gens de trait à cheval, 0,2% de coutilliers et 46,1% de piétons. Le contingent de Namur et Liège (497 combattants) compte 17,3% d'hommes d'armes, 47,1% d'hommes de trait à cheval, 7,8% de demi-lances à cheval et 27,8% de gens de pied.

On peut donc noter que la catégorie des coutilliers et celle des demi-lances ne sont pas présentes partout et qu'elles sont pratiquement absentes en Picardie, Boulonnais, Artois, Flandre et Hainaut. On peut souligner aussi la très grande spécificité du contingent levé par Pierre de Hagenbach en Haute-Alsace, Brisgau et Suisse (778 combattants) car il ne compte aucun homme d'armes, mais 6,8% de demi-lances, 6,2% de cranequiniers à cheval et 87% de fantassins parmi lesquels on trouve des « longues lances » (47,9% des fantassins), des coulevriniens (17,1%), des cranequiniers à pied (25%) et des hallebardiers (10%). On se trouve ici en présence d'un tout autre type de structure militaire, celui de l'aire helvétique.

37. Voir en annexe le tableau n° 16.

Un dernier point qu'il est possible d'aborder à travers l'exploitation des documents de 1472 est celui du recrutement social des armées bourguignonnes. Son encadrement reste incontestablement aristocratique³⁸ : les quatre-vingt-douze compagnies qui forment l'armée levée dans les Pays-Bas bourguignons ont à leur tête, pour quatre-vingt-quatre d'entre elles, des chevaliers ; les huit compagnies restantes sont conduites chacune par un écuyer. Pour les deux Bourgognes, sur vingt-quatre compagnies, on en dénombre vingt et une conduites par des chevaliers et trois par des écuyers (une telle observation ne doit pas nous étonner, s'agissant de contingents levés sur une base féodale). En revanche, naturellement, le recrutement social de la troupe est beaucoup plus hétérogène. En l'absence d'une étude approfondie des montres d'armes et des revues, il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle le groupe des hommes d'armes comptait une forte proportion de nobles, mais ce groupe, au total, ne représentait plus que 13% de l'ensemble (contre 100% en 1340 et encore environ 24% en 1430). Pour le reste des combattants la composante nobiliaire était sans doute encore assez forte au sein des coutilliers : dans la montre d'armes des troupes savoyardes du comte de Romont la distinction est faite entre coutilliers nobles et coutilliers non nobles et on constate que sur 229 combattants de ce type, 130 (plus de 56%) étaient nobles.

Pour conclure cette brève étude qui mériterait d'être approfondie, je soulignerai que les troupes bourguignonnes, des années 1340 aux années 1470, constituent non seulement un miroir de l'évolution générale des armées occidentales de la fin du Moyen Age, mais reflètent par ailleurs parfaitement certains aspects des structures sociales, institutionnelles et territoriales de l'État bourguignon. J'insisterai particulièrement sur l'importance de l'institution féodale comme base du système militaire, en rappelant que cette institution n'est évidemment pas remplacée par l'armée permanente mais qu'elle en reste un indispensable complément.

38. Pour un aperçu global de l'encadrement de l'État bourguignon à la fin du XV^e siècle, il faut se référer désormais à H. COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de moderne staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen, 1475-1530*, Zutphen, 2001.

ANNEXES

Tableau 1.— Composition socio-militaire de la « bataille » du duc Eudes IV de Bourgogne (1340)

Chevaliers bannerets	1,5%
Chevaliers bacheliers	12%
Écuyers	86,5%

Réf. : BnF, nouv. acq. fr. 9239, f° 201 r°-210 r°.

Tableau 2.— Recrutement géographique de la « bataille » du duc Eudes IV de Bourgogne (1340)

Duché et comté de Bourgogne	59,8%
Comté d'Artois	40,2%

Réf. : BnF, nouv. acq. fr. 9239, f° 201 r°-210 r°.

Tableau 3.— Recrutement géographique du contingent de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1382)

Duché de Bourgogne	29%
Picardie, Artois, Flandre	23,2%
France	38%
Autres	9,8%

Réf. : ACO, B 1460, f° 144 r°-158 r°.

Tableau 4.— Recrutement géographique du contingent de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1386)

Hôtel ducal	12,3%
Duché et comté de Bourgogne	46,5%
Picardie, Artois, Flandre	38,2%
Autres	3%

Réf. : BnF, Ms. fr. 7858, f° 255 r°-295 r°.

Tableau 5.— Recrutement géographique de l'armée de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1405)

Picardie, Artois, Flandre	43,9%
Duché et comté de Bourgogne	29%
Troupes étrangères	27,1%

Réf. : ACO, B 361, 368 et J. de La Chauvelays, *Armée des trois premiers ducs*, p. 136-160

Tableau 6.— Recrutement géographique de l'armée de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1408)

Picardie, Artois, Flandre	46,4%
Duché et comté de Bourgogne	28,9%
Troupes étrangères	24,7%

Réf. : ACO, B 11 771, B 1556, f° 75 r°-v° et 229 r°-230 r° et J. de La Chauvelays, *Armée des trois premiers ducs*, p. 174-178

Tableau 7.— Recrutement géographique de l'armée de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1417)

Picardie, Artois, Flandre	45,6%
Duché et comté de Bourgogne	39,8%
Troupes étrangères	14,6%

Réf. : ACO, B 11 788 et et J. de La Chauvelays, *Armée des trois premiers ducs*, p. 244-249.

Tableau 8.— Le recrutement géographique de l'armée ducal en 1468

Duché et comté de Bourgogne	15,4%
Artois, Brabant, Flandre, Hainaut, Picardie	77,8%
Contingents étrangers	5%
Hôtel ducal	1,8%

Réf. : C. Brusten, *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, p. 62-64.

Tableau 9.— Proportion de chevaliers dans les armées des ducs de Bourgogne (1340-1430)

1340	13,5%
1379-1398	14,4%
1405	7,2%
1408	5,3%
1417	2,8%
1430*	6,3%

*Réf. : ADN, B 1942, f° 25 r°-33 r°.

Tableau 10.— Proportion de gens de trait dans les armées ducal (1340-1430)

1340	0
1382	12%
1405	27%
1417	40%
1430	76,6%

Tableau 11.— Proportion des gens de trait en fonction du recrutement géographique (1405-1417)

	1405	1417
Picardie, Artois, Flandre	69,6%	58,7%
Duché et comté de Bourgogne	3%	21,2%
Compagnies étrangères	27,4%	20,1%

Tableau 12.— Le recrutement géographique de l'armée ducale en 1472 (compagnies d'ordonnances non-comprises)

Duché et comté de Bourgogne, Haute-Alsace, Savoie et Picardie	32,5% (dont deux Bourgognes : 19,8%)
Brabant, Flandre, Châtellenie de Lille, Artois, Picardie, Boulonnais, Namur et Liège, Hainaut	67,5%

Réf. : Voir tableaux 13 et 14.

Tableau 13.— Composition de l'armée ducale servant en Bourgogne en 1472

Duché et comté de Bourgogne	61%
Picardie	4%
Haute-Alsace, Brisgau	14,2%
Savoie	20,8%

Réf. : J. de La Chauvelays, *Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire*, p. 211-244

Tableau 14.— Composition de l'armée ducale levée dans les Pays-Bas en 1472

Comté d'Artois	33,4%
Picardie et Boulonnais	24%
Comté de Hainaut	13,3%
Duché de Brabant	10,2%
Comté de Flandre	10%
Châtellenie de Lille	4,7%
Comté de Namur et principauté de Liège	4,4%

Réf. : AGR, CC 25 542, f° 24 r°-37 r°.

Tableau 15.— Part des différents types de combattants dans l'armée ducale en 1472

Hommes d'armes	13%
Gens de trait à cheval	31,1%
Demi-lances et coutilliers	13,1%
Gens de pied	42,8%

Réf. : Voir tableaux 13 et 14.

Tableau 16.— Proportion des différents types de combattants en fonction du recrutement géographique (1472)

	Hommes d'armes	Gens de trait montés	Demi-lances et coutilliers	Gens de pied
Duché et comté de Bourgogne	17,6%	7,2%	50,2%	25%
Duché de Savoie	4,4%	20%	13,3%	62,3%
Duché de Brabant	30,1%	34,3%	14,3%	21,3%
Comté de Flandre et Châtellenie de Lille	13,4%	30,8%	0,7%	55,1%
Comté d'Artois	11%	43,5%	1%	44,5%
Picardie et Boulonnais	8,6%	44%	-	47,4%
Comté de Hainaut	13,9%	39,8%	0,2%	46,1%
Comté de Namur et principauté de Liège	17,3%	47,1%	7,8%	27,8%
Haute-Alsace et Brisgau	-	6,2%	6,8%	87%

Réf. : Voir tableaux 13 et 14.